



© Nicole Fux

### Sommaire:

#### Culture:

Kaléidoscope: vers un espace culturel européen .....1-2

#### Europe verte:

Développement rural :  
de nouvelles approches .....3  
Madame est agricultrice .....4

#### Initiative:

Une sirène pour l'environnement.....5

#### Pierre Harmel:

"Mes raisons d'être Européen n'ont  
jamais changé".....6-7

#### Emploi:

Trop de chômeurs, trop longtemps  
et trop jeunes .....8-9  
A l'écoute du modèle danois .....8-9

#### Neil Kinnock:

Les transports: un défi .....10

#### Europe sans frontières: .....11-13

#### Parlez-nous d'Europe: .....14-15

#### La parole au Parlement euro- péen:

Services publics:  
un avenir en pointillés.....6-17

#### Eurodroit:

Internet n'est pas à l'abri des lois.....18

#### Au jour le jour: .....19

#### Publications: .....19

#### Lire et écrire: .....19

#### Les activités du Bureau: .....20

# Programme Kaléidoscope: vers un espace culturel européen

**Kaléidoscope est le premier programme européen (1996-1998) en faveur de la culture. Sur base des propositions d'un groupe d'experts indépendants, Marcelino Oreja, commissaire européen chargé des affaires culturelles, a désigné pour 1996 124 projets, qui se partageront 7,5 millions d'ECU.**

**A**dopté formellement par le Parlement européen et le Conseil en mars 1996, le programme Kaléidoscope a pour objectif d'encourager, par le biais de la coopération, la création artistique et culturelle en Europe en soutenant les projets de dimension européenne, c'est-à-dire réalisés en partenariat par des organismes d'au moins trois Etats membres. Le programme aura une durée de trois ans (1996-1998) et un budget global de 26,5 millions d'ECU, dont 7,5 millions alloués pour 1996.

Il comprend deux actions distinctes. Pour la première, le soutien à des événements et à des projets

culturels réalisés en partenariat ou sous forme de réseaux, un jury d'experts indépendants a retenu 119 projets, pour un montant total de 4.981.623 ECU. Il s'agit de conférences, de stages, de séminaires, de rencontres, de manifestations, de festivals de théâtre, de danse, de musique, de création de pièces et de spectacles, d'échanges culturels en tout genre. L'architecture, les beaux-arts, la photographie, les problèmes de société et l'audiovisuel y sont également à l'honneur. Parmi les 119 projets, 29 impliquent des groupes belges: troupes de théâtre, ensembles musicaux, académies, asbl, centres culturels... jusqu'à l'ambassade de Belgique à Rome!



ooo La **deuxième** action concerne le soutien à des initiatives de coopération européenne de grande envergure ayant un impact socio-économique majeur: 5 projets, pour un montant de 601.000 ECU, ont été sélectionnés dans ce cadre qui comprend une convention théâtrale européenne, la création d'une école européenne de théâtre, une fête européenne de la musique (participation belge: Conseil de la Musique de la Communauté française de Belgique), la création de pépinières européennes pour jeunes artistes (coorganisé notamment par la ville de Mons) et "germinations IX-1997", une grande exposition présentant des oeuvres de jeunes artistes de 14 pays européens (participation belge: Nationaal Hoger Instituut voor Schone Kunsten).

Toujours dans le cadre de la deuxième action, la Commission a accordé un soutien financier de 500.000 ECU à l'Orchestre des jeunes de l'Union européenne et de 250.000 ECU à l'Orchestre Baroque de l'UE. Enfin, la ville européenne de la culture (cette année

Copenhague), a reçu, comme d'habitude, une aide financière (600.000 ECU), ainsi que le Mois culturel européen à Saint-Petersbourg (120.000 ECU).

Tous les projets retenus (124 sur 297 présélectionnés et sur 716 présentés) mettent en oeuvre une large coopération européenne comprenant des organismes des 15 Etats membres, ainsi que ceux des pays AELE/EEE (Norvège, Islande, Liechtenstein).

Le programme Kaléidoscope sera reconduit pour 1997: les nouvelles conditions de participation publiées au Journal Officiel des Communautés européennes du 9 octobre 1996 (N° C 298), sont dans l'ensemble analogues à celles de 1996. Le dossier de candidature est disponible au Bureau en Belgique de la Commission européenne, rue Archimède 73, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/295.38.44. Fax: 02/295.01.66. La date limite pour la présentation des candidatures est fixée au 15 janvier 1997. □

© Nicole Fux



# ● Développement rural : De nouvelles approches



© Photo News

**La Conférence européenne sur le développement rural, qui s'est tenue à Cork (Irlande), a rappelé les atouts décisifs de nos campagnes et forêts. Bientôt la fin de l'exode?**

**U**n quart de la population européenne - à savoir près de 90 millions de personnes - et 80% du territoire de l'Union: voilà en chiffres ce que représente dans l'Union européenne le milieu rural, ou si vous préférez, la campagne. Un tissu culturel, économique et social unique, une extraordinaire mosaïque d'activités, une grande et vivifiante diversité de paysages avec des bois, des champs, des sites culturels intacts, des villages et des petites villes.

La Conférence européenne sur le développement rural, tenue à Cork en Irlande du 7 au 9 novembre, s'est penchée sur ce thème. Elle a abouti à une déclaration qui fait le point sur la situation du milieu rural en Europe. Une déclaration qui ne cache pas les problèmes posés aujourd'hui à ceux qui n'ont pas quitté fermes et pâturages, à ceux qui en désespoir de cause envisagent de le faire et à ceux qui par contre seraient peut-être tentés d'y faire retour.

Il est vrai que l'agriculture et la forêt n'ont plus la cote dans notre société et leur importance relative continue à décliner. Et pourtant, lorsqu'il faudra définir un modèle de croissance qui ne sera pas fondé sur l'accumulation des hommes, des capitaux et des activités, la campagne et les forêts se révéleront les seuls atouts décisifs pour un renouveau et en même temps un maintien de notre société. Les citoyens européens accordent d'ailleurs déjà une importance croissante à la qualité de la vie en général et, en particulier, aux notions de santé, de développement personnel et de loisirs. Et les zones rurales sont exception-

nellement bien placées pour répondre à cette attente et pour être à la base d'un modèle de développement de qualité, original et moderne. Elles ne doivent pas pour autant ne doivent pas être réduites au rang de résidence secondaire pour des citadins en mal d'oxygène. Bien au contraire, il faut donner à ces zones une nouvelle vitalité en créant les structures nécessaires de caractère social, culturel, financier, etc. L'activité agricole ne suffit plus à elle seule, même si elle reste indispensable et continue à représenter la base d'un développement durable.

Pour ce faire, la "Déclaration de Cork" n'a pas hésité à dicter dix commandements qui préconisent, dans l'ordre, la priorité à donner aux zones rurales, le caractère intégré de l'approche à suivre, la diversification des activités, la durabilité du développement, la subsidiarité (afin de sauvegarder l'autonomie des traditions et cultures), la simplification de la PAC (politique agricole commune), la programmation, le financement, la gestion et la recherche. On pourra ainsi faire des zones rurales des lieux de vie et de travail plus attrayants pour des habitants venus d'horizons variés et de tous âges; on pourra inverser l'exode rural, combattre la pauvreté, stimuler l'emploi, tout en préservant la qualité de l'environnement rural et en établissant un équilibre plus juste entre campagne et cités.

Plus d'informations sur Internet:  
<http://www.rural-europe.aeidl.be>

## **MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE**

**Extension du mandat de l'Unité Drogue Europol à la lutte contre la traite d'êtres humains; établissement d'un programme pluriannuel de formation et d'échanges dans la lutte contre la pédophilie et la traite d'êtres humains; création et tenue d'un répertoire des compétences et des connaissances en matière de lutte contre la pédophilie. Voilà les trois points sur lesquels les ministres de la Justice et/ou de l'Intérieur des Quinze ont marqué leur accord politique en septembre à Dublin, et qui devait** ○○○



© Photo News

# Madame est agricultrice ?

**Le monde agricole, ce n'est pas que des hommes et des bêtes. Il y a aussi nombre de femmes au four et au moulin...**

*“De nos jours, nous sommes de plus en plus convaincus de l'importance du rôle social de l'agricultrice dans le monde rural. En effet, à une époque comme la nôtre, où l'agriculteur est souvent contraint d'exercer une activité secondaire complémentaire, ce sont, de plus en plus fréquemment, les agricultrices qui assurent le maintien de l'exploitation agricole.”*

Le discours surprenant émane non pas d'une quelconque féministe, mais bien du commissaire européen Franz Fischler en personne, et témoigne d'une réalité fort souvent ignorée : aujourd'hui, les femmes représentent plus d'un tiers de la population active agricole. 10% d'entre elles dirigent des exploitations. Bref, il est bel et bien révolu le temps où la femme ne s'occupait “que” des bambins et des confitures. Dans l'exploitation agricole aussi, elle a pris une place prépondérante.

Il n'empêche, elle n'est toujours pas placée sur le même pied que l'homme. C'est pour le moins un euphémisme. Car, vu le caractère traditionnel et le conservatisme des mentalités dans le monde rural, les inégalités y semblent encore plus importantes que dans d'autres secteurs de la société. “L'Union Européenne, reconnaît d'ailleurs Franz Fischler, se doit de reconnaître l'égalité des chances non seulement en théorie, mais encore, doit la concrétiser dans la vie quotidienne. Sans aucun doute, notre société en est de plus en plus consciente; néanmoins, beaucoup de choses doivent encore être améliorées :

*sécurité sociale, création de modes de garde d'enfants, mise en place de services médicaux spécialisés, possibilités de formation continue ciblée, etc.”*

Mais concrètement, comment vit-on le métier d'agricultrice ? Assurément pas toujours de manière très valorisante. “La durée de travail des agricultrices est supérieure à la moyenne. Et pourtant, pour le grand public, leurs activités - comme elles-mêmes - semblent discrètes sinon invisibles, regrette-t-on ainsi du côté du COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne) (1). Leurs tâches ne sont pas valorisées comme elles le devraient : le travail à la ferme est souvent perçu comme un prolongement des tâches de la mère et de la ménagère. Il n'est pas considéré par tous comme une véritable profession. D'ailleurs, beaucoup d'agricultrices n'apparaissent pas dans les statistiques”

En conséquence, les agricultrices européennes posent certaines revendications en matière d'égalité de traitement, de statut professionnel, de formation (dans les nouveaux métiers de l'agro-alimentaire,...) ou de prestations lors de la grossesse ou de la maternité. Bref, elles veulent gommer cette image désuète d'un monde agricole peuplé exclusivement d'hommes. □

S.Kz

(1) COPA-Commission Féminine, 23-25 rue de la Science, 1040 Bruxelles, tél: 02/287.27.11. Fax: 02/287.27.00

ooo

**être entériné lors d'un Conseil fin novembre. En revanche, une quatrième proposition visant à renforcer la coopération judiciaire dans le domaine de la lutte contre la pédophilie s'est heurtée, comme prévu, à des réticences techniques, notamment quant au caractère extraterritorial des poursuites, aux incriminations (différentes d'un pays à l'autre) et aux modalités de cette coopération, en particulier pour l'établissement d'un fichier des pédophiles; elle nécessitera donc un examen plus approfondi. □**

# une sirène pour l'environnement

**Basée à Copenhague, l'Agence européenne pour l'environnement tente de "photographier" à la loupe l'état du milieu naturel des Quinze.**

**I**l arrive que les plus grandes catastrophes aient, même indirectement, des retombées constructives. L'Agence européenne pour l'environnement, installée depuis 1994 à Copenhague, n'échappe pas à cette règle. Sa création (sur papier, elle remonte à 1990) fut, en effet, partiellement motivée par les constats réalisés après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, en Ukraine (1986). Très vite après le drame, on s'aperçut que les instruments de mesure de la radioactivité dans les zones contaminées manquaient d'homogénéité et de coordination. On créa donc une agence spécialisée. Sa mission? Produire des informations fiables, objectives et comparables à destination des décideurs, des scientifiques et du grand public. Bref, élaborer une photographie aussi fine que possible de l'état de l'environnement européen au sens large.

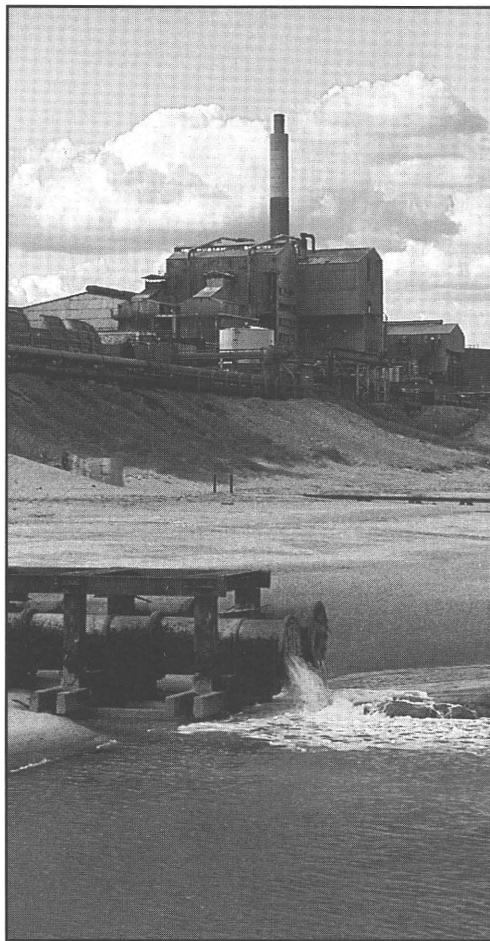
L'agence fonctionne donc depuis deux ans. Si elle se fit attendre entre 1990 et 1994, c'est parce qu'elle n'échappa pas aux débats classiques sur le choix du siège des grandes institutions de l'Union. On opta finalement pour la capitale danoise mais, puisque l'Espagne était l'un des candidats évincés, on nomma un Espagnol à sa tête, Domingo Jiménez-Beltran. Aujourd'hui, l'Agence est en passe d'adopter son rythme de croisière. Elle compte une cinquantaine de membres, dont une moitié de scientifiques. Elle ne dépend pas de la Commission, ni du Parlement, mais directement des Etats membres. Autre originalité: les informations qu'elle collecte sur - et pour - ces Etats s'étendent, en réalité, à l'extérieur des frontières de l'Union. C'est assez logique: y a-t-il une matière aussi peu soucieuse des frontières que les problèmes de pollution de l'air, des cours d'eau, etc. Ainsi, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, et bientôt sans doute la Pologne et la Hongrie, figurent au rang de pays associés.

## Belgique, la cellule "Céline"

L'Agence n'a évidemment pas les moyens pour disposer de spécialistes aguerris dans tous les domaines du champ environnemental. Elle passe donc des contrats avec des "centres théma-

tiques", associations de laboratoires ou d'institutions de recherches aux quatre coins de l'Union. Elle se repose aussi sur les "points focaux" qui, dans chaque pays, servent d'intermédiaires avec les organismes nationaux ou régionaux susceptibles de disposer d'informations sur l'environnement local. En Belgique, c'est la cellule "Céline", une émanation de l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie spécialisée dans l'étude de l'exposition aux pollutions atmosphériques, qui se charge de cette mission. L'Agence de Copenhague est particulièrement appréciée dans les milieux associatifs environnementaux. Car, même si ce n'est pas là sa fonction d'origine, elle y est vue comme un instrument de pression sur la politique environnementale communautaire. Elle a ainsi déjà mis en évidence, en marge de son "état des lieux" (le rapport dit "Dobris, une bible" illustrée de 652 pages), que le Vème programme de la Commission en matière d'environnement (DG XI) ne pourra pas atteindre tous ses objectifs à l'échéance fixée, notamment en matière de pollution de l'air. □

P.L.



© CE

## FORÊTS EN TRISTE ÉTAT

**L'an dernier, l'état des forêts européennes s'est encore un peu dégradé: sur un échantillon de 600.000 arbres examinés dans 30 pays du continent européen, les experts ont constaté que plus de 18,1% avaient subi des dégâts importants - c'est-à-dire une perte de feuilles ou d'aiguilles de plus de 25%. En un an, le nombre des arbres malades a augmenté de 2,6%. Voilà le triste bilan, publié récemment, de la dernière enquête annuelle sur la dégradation des forêts, menée par la Commission européenne et la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. Comme les années précédentes, c'est dans l'Europe centrale ex-communiste que l'on a enregistré les dégâts les plus importants. La pollution atmosphérique figure toujours en bonne place parmi les causes des dégâts, mais le rapport cite également la sécheresse et les insectes. □**

# “Mes raisons d’être Européen n’ont jamais changé”

## EUROPE DES CITOYENS: ENCORE DES LACUNES...

Trois ans après l’entrée en vigueur du traité sur l’Union européenne, dont l’un des fondements est la libre circulation des personnes, certains Européens ne peuvent pas aller se former dans un autre pays que le leur. La Commission cite quelques exemples frappants. Ainsi un chômeur qui veut aller se former dans un autre pays de l’Union perd ses droits aux allocations de chômage et à la sécurité sociale si la formation en question dure plus de trois mois. Un jeune diplômé effectuant un stage dans un autre pays membre n’a aucun droit à la sécurité sociale et peut se voir contester le droit de séjour si son stage dépasse trois mois. De même un étudiant boursier risque de perdre sa bourse s’il part étudier dans un autre pays. En outre, avec ou sans bourse, un étudiant se trouvant dans ce cas peut se voir refuser la reconnaissance de ses périodes d’études ou diplômes “étrangers” dans son pays d’origine, s’il n’a pas participé à un programme d’échanges européens comme ERASMUS. ○○○

**Cela fait près d’un demi-siècle que le ministre d’Etat observe la grande aventure du continent. Pour Eurinfo, il témoigne, se souvient. Et continue de militer pour l’Union européenne.**

**U**ne simple et belle rencontre avec l’homme en témoigne à souhait: entre Pierre Harmel et la communauté européenne, il y a bien plus que de la curiosité, ou que de quelconques souvenirs de travail. C’est que l’ancien ministre des affaires étrangères, élevé au rang de comte au début de la décennie par le roi Baudouin, ne peut, quand il évoque l’Europe, longtemps couvrir le feu d’un enthousiasme passionné. Une Europe que l’homme a pris le temps de connaître et, durant de longues années de militantisme politique, de défendre. Une Europe dont il sait, surtout, mieux que quiconque, l’histoire: pour avoir assisté à sa conception, à sa naissance, à sa croissance. Pour avoir, aussi, rédigé une de ses plus belles pages, la “doctrine Harmel”, qui préconisait déjà, avec Willy Brandt, le dialogue et la réconciliation de l’Ouest avec l’Est. Pour en devenir, pour cette raison et pour bien d’autres, un des grands bâtisseurs. Et aujourd’hui un des grands témoins. Souvenirs: “*Ce qui s’est passé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale a été proprement extraordinaire. On a tourné une page dramatique pour en ouvrir une nouvelle, pleine de promesses. Et quelle page! Les deux anciens ennemis, la France et l’Allemagne, acceptaient enfin de se réconcilier et de s’unir dans un même projet de paix et de construction.*”

Un demi-siècle de souvenirs, pour un gentleman de 85 ans, ça vaut son pesant d’histoires. Des petites histoires, Pierre Harmel en a plein sa marmite. Des petites histoires qui donnent de la saveur à la grande, et souvent du sens.

Témoin privilégié de son époque, qu’il continue de suivre quotidiennement, Pierre Harmel tient à sa modestie de simple observateur. Ses regards sur les nouveaux défis et dangers de la communauté d’aujourd’hui n’en ont que plus de valeur et de poids. Et apportent la confirmation d’une profession de foi inchangée, depuis près de cinquante ans: “*Mes raisons d’être aujourd’hui Européen sont exactement les mêmes qu’aux lendemains de la guerre. Il y en a de nom-*

*breuses, mais je n’en retiendrai que trois, les trois majeures: l’engagement pour le maintien de la paix entre les peuples fondateurs et anciens ennemis, l’union démocratique, et la croissance vers une société d’abondance et de partage.*”

Du développement des “Six” aux “Quinze” et, qui sait un jour, aux “Vingt” ou aux “Trente”, le ministre d’Etat tire une conclusion à deux faces: la communauté est plus forte et plus soudée qu’avant, les peuples y apprennent chaque jour à se rencontrer, à se connaître, à s’apprécier au sein et au-delà de leurs différences. Mais elle est aussi, pour la même raison, plus fragilisée: les problèmes originaires débattus par les six pays fondateurs le sont aujourd’hui par quinze partenaires. Autrement dit, davantage de tracas, de complications pour s’entendre parler, mais au bout de compte d’autant plus de poids, de sécurité et de renforcement démocratique. Il faut continuer, dit Harmel: élargir l’Union, l’approfondir, et enfin la mener à son achèvement. Question d’équilibre, là encore. “*Fin des années soixante, le déséquilibre du couple franco-allemand se faisait dangereusement ressentir. D’un côté, on avait une Allemagne en pleine croissance économique, qui ne cachait plus son besoin de déployer ses ailes et ses ambitions dans un cadre moins limité. Et de l’autre on avait une France ébranlée par la crise de Mai 68. Et l’union a restauré la force. La Grande-Bretagne est arrivée. On est passé de six à neuf, puis plus tard à douze, quinze.*”

S’il est accueilli comme un renforcement du “groupe”, le passage de six à quinze nécessite une révision des mécanismes qui, ce n’est un secret pour personne, effraie souvent les populations. Pour Harmel, un malentendu bien plus qu’un réel échec de fond. “*C’est un problème de communication. Il faut travailler à convaincre le citoyen de l’extraordinaire côté attractif de notre communauté. Comme celle-ci est réellement séduisante (il suffit de penser aux autres alliances qu’elle a inspirées, comme l’O.U.A. ou*

*l'alliance Mexique/Canada/Etats-Unis), il faudrait simplement en débusquer les charmes et les avantages. Les révéler plus clairement. En gros, que cela se sache!"*

### **Belgique: une carte à jouer**

Autre risque, à terme, avec une communauté élargie à vingt ou à trente: celui de voir l'avènement d'une Europe à deux vitesses, avec pour cancrs probables les pays de l'Est ou du Sud. "Question de souplesse, persiste Harmel. Sans tomber dans le piège des deux vitesses, on devrait néanmoins penser à créer un noyau dur, emmené par cinq ou six pays forts, ne fût-ce que pour débroussailler les affaires courantes. Tout en gardant les principes fondateurs de construction et de solidarité. Dans ce noyau dur, la Belgique aurait à mon sens une carte à jouer."

Au coeur du vaste chantier du vingt-et-unième siècle, la Belgique, on le sait, fait souvent figure de laboratoire: citée en exemple par les uns aux lendemains d'une "Marche blanche" aux fières allures de solidarité interculturelle et interracia- le, dénoncée par d'autres quand y planent les spectres de séparatisme. On s'en doute, Harmel, qui était un proche du roi Baudouin, a choisi son camp. "C'est bien simple: une Belgique coupée en deux ou en trois et qui continuerait de part et d'autre à jouer la carte européenne perdrait à mes yeux toute crédibilité internationale."

On peut être né quelque part, sous quelque clocher du monde, et se réclamer citoyen du ciel et de la Terre. Ainsi de Pierre Harmel, chrétien engagé qui tient à son identité multiple: indigène flamand, rêveur mondialiste, Belge, Européen. Plus que tout, simple partisan de la Terre-patrie, ce pays imaginaire et doucement utopique qui commence là où finissent les frontières et les ségrégations du monde. Et qu'on voudrait bien croire, sur le Vieux continent, terreau originel d'une nouvelle Europe. □

*Nicolas CROUSSE*

© Photo News

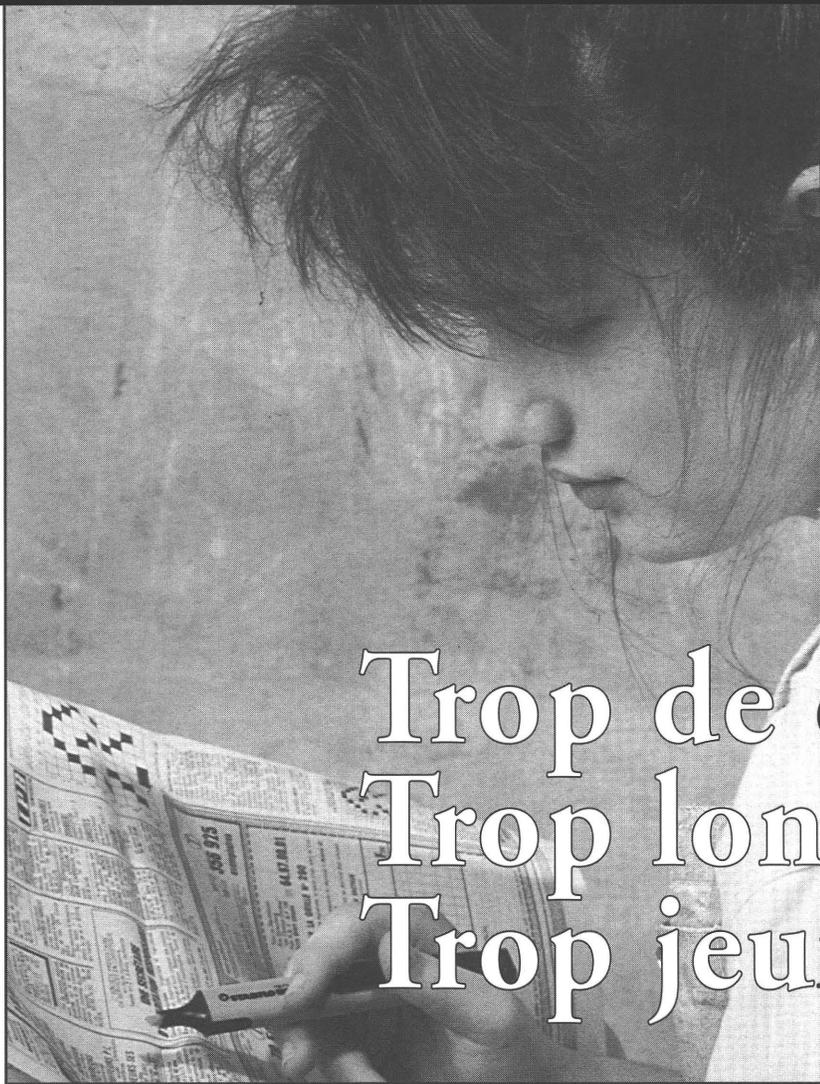


### **PIERRE HARMEL**

- 1911 : Naissance à Uccle
- 1933 : Docteur en droit, licencié en sciences sociales
- 1945 : Entre au Parti social-chrétien
- 1950 à 1973 : Membre de divers gouvernements
- 1965-1966 : Premier ministre
- 1966-1973 : Ministre des Affaires étrangères
- 1967 : Doctrine Harmel
- 1973 à 1977 : Président du Sénat
- Depuis 1973 : Ministre d'Etat

### **... QUE LA COMMISSION PROPOSE DE CORRIGER**

Dans un livre vert adopté début octobre, la Commission propose des "pistes d'action" destinées à éliminer ces situations absurdes qui relèvent d'un autre âge. Par exemple, elle suggère de donner un statut juridique aux stagiaires et aux bénévoles dans l'Union européenne; elle propose de supprimer la "territorialité" des bourses afin de permettre aux plus défavorisés de suivre une formation dans un autre pays de l'Union; elle envisage un espace européen des qualifications avec une reconnaissance mutuelle des études, formations et stages entre les Quinze. □



# Trop de chômeurs, Trop longtemps et Trop jeunes

Même s'il a diminué au milieu de cette année, le chômage reste bien trop élevé dans l'Union européenne - encore 10,8% en août. Plus que ce chiffre, déjà excessif, le rapport 1996 sur l'emploi de la Commission européenne, publié récemment, relève des tendances inquiétantes.

## LUTTE SANS FRONTIÈRES CONTRE LA CORRUPTION DE FONCTIONNAIRES...

Les Quinze semblent de plus en plus résolus à combattre les fraudes "européennes", celles qui font des trous dans le budget communautaire. Ils avaient déjà signé l'an dernier une Convention destinée à garantir que leurs justices nationales respectives sanctionnent les fraudeurs "européens". Récemment ils y ont ajouté un protocole par lequel ils s'engagent à prévoir dans leurs lois nationales des sanctions pénales pour les fonctionnaires, euro-  
ooo

Ainsi le chômage des jeunes de moins de 25 ans reste deux fois plus élevé que celui des adultes plus âgés: il atteint 20% en moyenne. Près de 45% des jeunes Européens de moins de 25 ans ont connu une période de chômage avant ou après leur premier emploi. Quant au chômage de longue durée, il a augmenté en 1995 où 50% des sans emploi se trouvaient sans travail depuis un an ou plus, contre 48% en 1994. Bien plus: en 1995, plus de 30% des sans emploi se trouvaient au chômage depuis deux ans ou davantage, contre 27% en 1994. Selon le rapport, certains pays de l'Union européenne ont mieux réussi que d'autres à prévenir le chômage de longue durée, notamment le Danemark (voir ci-contre), le Luxembourg, l'Autriche et la Suède.

Le chômage des femmes demeure supérieur à celui des hommes dans treize pays sur les Quinze. En outre, la plupart des emplois créés dans les années 1990 sont des postes à temps partiel. L'augmentation du nombre d'emplois chez les hommes ces dernières années provient uniquement du travail temporaire et cette forme d'emploi précaire par excellence a produit près de la moitié de la hausse des effectifs chez les femmes.

Le rapport met en garde les Quinze contre la tentation de vouloir lutter contre le chômage en creusant les déficits publics. La Commission estime qu'ils doivent au contraire continuer à

mener des politiques économiques de stabilité, en refusant la peur des technologies nouvelles et de la mondialisation. Il faut favoriser l'accroissement de la demande en investissant et non partager les emplois existants.

Dans le rapport, la Commission estime qu'il faut réformer l'organisation du travail et de l'emploi en général, en appliquant des formules plus souples. Quant à une éventuelle réduction du temps de travail, réclamée récemment par le Parlement européen, les auteurs du rapport considèrent qu'elle doit s'inscrire dans le contexte de ces changements d'organisation et d'un accroissement de la productivité.

Le rapport insiste sur la nécessité de conjuguer efficacité, souplesse, sécurité et égalité des chances, en respectant la solidarité et la justice sociale, selon la "méthode européenne". La Commission considère aussi comme essentiel de renforcer le niveau de qualification des travailleurs, en donnant en particulier à tous les sans emploi une formation avant qu'ils ne deviennent des chômeurs de longue durée.

Enfin la Commission estime que les Quinze devraient favoriser les mesures "actives" de réintégration, qui, en 1995, n'ont représenté que 35% des quelque 180 milliards d'ECU consacrés au marché du travail, les 65% restants servant à maintenir les revenus des chômeurs. □

# A l'écoute du modèle danois

**Réduire un taux de chômage de 35% en quatre ans tout en diminuant le déficit budgétaire? L'exercice est possible, le Danemark en fait la démonstration. Un exemple intéressant pour les Etats membres de l'Union européenne avant de pouvoir passer à la monnaie unique. Une interview de Jytte Andersen, ministre danois du travail.**

**Quels sont les résultats les plus spectaculaires de la lutte engagée contre le chômage?**

**Jytte Andersen:** Notre taux de chômage a baissé de 12,4% à 9% en l'espace de quatre ans (1993-1996). En 1995, environ 47.000 personnes (un chômeur sur cinq) ont pu trouver un nouvel emploi grâce aux mesures de réinsertion professionnelle que nous avons mises en place.

**- Comment expliquez-vous ce succès?**

**- JA:** Ces résultats sont dûs à la vaste réforme du marché de l'emploi que nous avons lancée le 1er janvier 1994, et qui a accru la flexibilité du marché du travail. Cette réforme s'articule autour de trois axes:

- le développement spectaculaire des mesures actives d'emploi (insertion sur le marché du travail) plutôt que le versement d'allocations de chômage de façon passive;
- la décentralisation des compétences (distribution des ressources financières comprises) au profit des autorités locales et des partenaires sociaux;
- le développement des qualifications.

La grande nouveauté est que nous combinons désormais le développement de la formation des actifs avec les mesures d'insertion des chômeurs. Le pilier du système est en effet l'instauration du principe de remplacement sur un poste de travail: quand un actif quitte temporairement son emploi pour bénéficier d'une formation continue ou prendre un congé, il est, si possible, remplacé par un chômeur.

**- Pouvez-vous citer des exemples concrets?**

**- JA:** Une municipalité danoise, en coopération

avec les services locaux du travail et les instituts de formation, a mis en place ce système de remplacement pour son service de soins à domicile en faveur des personnes âgées. Pendant que les salariés en poste bénéficiaient d'une formation pour accroître leurs compétences, ils étaient remplacés par 45 chômeurs, eux-mêmes formés pour pouvoir occuper ces emplois. 80% de ces chômeurs ont par la suite trouvé un travail dans des municipalités.

Autre exemple: une entreprise danoise du secteur plastique, qui souhaitait à la fois améliorer les qualifications de 72 de ses employés et recruter du personnel supplémentaire, a engagé des chômeurs en leur octroyant quatre mois de formation (dont trois mois en entreprise), puis un contrat temporaire de six mois. Aujourd'hui, 75% d'entre eux continuent d'être employés par l'entreprise.

**- Combien cette politique active de l'emploi coûte-t-elle au Danemark?**

**- JA:** 8 milliards de couronnes danoises<sup>1</sup> par an à l'Etat, en mesures de soutien à l'insertion et à la formation. Bénéficiaire de cette politique a toutefois une contrepartie: si tout chômeur est assuré de recevoir plusieurs offres sur une période donnée, il doit être disponible pour l'emploi qu'on lui propose. Finalement, cette politique active de l'emploi n'a pas entraîné de dépense supplémentaire pour le budget de l'Etat, la baisse du volume des allocations-chômage ayant pour partie compensé les surcoûts engendrés. (Propos recueillis par Y.G.)

<sup>1</sup> Une couronne danoise = 5,2 FB.  
(Paru dans "7 jours Europe")

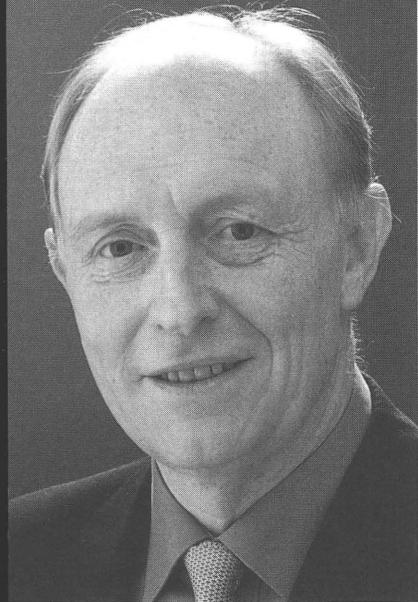
ooo

**péens ou nationaux, qui se laissent corrompre ou qui se livrent eux-mêmes à des fraudes; le même traitement est réservé aux personnes qui corrompent ces fonctionnaires. Dans les cas graves, les Quinze doivent prévoir des peines de prison qui peuvent entraîner l'extradition, si un autre pays de l'Union le demande.**

## **... Y COMPRIS DE MINISTRES ET DE JUGES**

**La définition des fonctionnaires nationaux - coupables ou victimes de corruption - inclut également ministres, parlementaires, juges et membres des Cours des Comptes. Du côté européen, la définition s'étend aux membres de la Commission, du Parlement européen, de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes. L'élément peut-être le plus novateur dans le protocole consiste à obliger chacun des Quinze à traiter de la même façon la corruption commise par ou envers un de "ses" fonctionnaires nationaux et celle qui concerne ou qui vise un fonctionnaire des autres Etats membres de l'Union. □**

## Les transports : un défi



par Neil Kinnock,

membre de la  
Commission européenne

**S**i nous voulons vraiment construire une grande Europe, intégrer nos économies et accroître notre compétitivité, il nous faut surmonter la désorganisation engendrée par l'inadaptation des infrastructures et l'éparpillement des administrations. Bien sûr, la solution doit venir en partie d'une politique de coopération et d'une législation communautaire effectivement appliquée. Elle doit venir en partie de l'utilisation de technologies compatibles - pour améliorer la gestion du trafic aérien - et de gabarits communs - pour intégrer les différents systèmes ferroviaires. Une dernière partie - très substantielle - de la solution doit venir d'investissements et infrastructures nouvelles pour les transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens.

Ce besoin de financement pose des problèmes particuliers. Les budgets nationaux sont exsangues et les possibilités d'emprunt extrêmement minces au moment où les Etats membres s'efforcent de répondre aux critères de Maastricht. En outre, du moins en ce siècle, on utilise peu le capital privé pour la mise en place d'infrastructures publiques.

Etant donné cette situation, on pourrait facilement accepter de voir repoussés à plusieurs décennies de grands projets d'infrastructures. L'ennui, c'est que l'Europe ne peut tout simplement pas se le permettre. L'engorgement s'est déjà généralisé. Si l'on n'agit pas, le volume du trafic va doubler d'ici quinze ou vingt ans. Les transports fluviaux et ferroviaires restent sous-utilisés. Les retards dans le transport aérien se remettent à augmenter. Les liaisons routières et ferroviaires avec l'Europe de l'Est sont presque préhistoriques.

Pour toutes ces raisons, je continuerai à plaider en faveur de la poursuite énergique des priorités de réseaux de transport sélectionnées par les Etats membres. Les organisations d'entreprises - dont beaucoup n'ont pas ménagé leur soutien - nous aideraient dans notre argumentation en faveur des

réseaux transeuropéens si elles faisaient entendre leur voix plus clairement.

### Il faut mobiliser les forces du marché

Les réseaux transeuropéens contribueront à réduire la durée des trajets et le coût des transports. L'investissement que cela implique créera de nouvelles activités en même temps qu'il stimulera la recherche et l'innovation. La construction et le fonctionnement de certaines infrastructures permettront la création de nouvelles entreprises durables et de nouveaux emplois stables. En tenant compte de ces facteurs, nous nous efforçons à la Commission de promouvoir la coopération entre secteurs public et privé. En même temps, nous menons d'autres initiatives afin de desserrer l'étau des transports, de mieux répartir le trafic de passagers et de marchandises et de limiter les coûts du transport.

Dans toutes nos publications et nos initiatives en matière de transports, nous soulignons sans cesse la nécessité de mobiliser **les forces du marché** dans tous les modes de transport afin d'en accroître l'efficacité et la rentabilité; nous prétendons que, loin d'aller contre les obligations essentielles de service public, cette évolution peut en renforcer les normes de qualité. Il doit y avoir un équilibre raisonnable parmi les changements qui sont essentiels dans le contexte de libéralisation du marché unique.

Le besoin patent de réduire les coûts, d'accroître la compétitivité, de décongestionner le centre et de stimuler la périphérie, de protéger l'environnement et de générer une croissance et des emplois durables suscitera de plus en plus un engagement en faveur de systèmes de transport efficaces. Dans ces efforts, il apparaît vital que les entreprises s'impliquent de façon constructive. □



## Décisions

### Une société de l'information polyglotte

Dans les trois années qui viennent, l'Union européenne stimulera des activités favorisant l'utilisation de toutes ses langues dans les communications électroniques. Le Conseil de l'Union a approuvé le 8 octobre un programme de promotion de la diversité linguistique doté d'un budget de 15 millions d'ECU. Ce programme encouragera la connaissance et l'utilisation de services informatisés multilingues, ainsi que l'emploi de la télématique dans la traduction et l'interprétation. Dans une Europe des Quinze qui compte onze langues officielles, il s'agit de réduire le coût du transfert des informations d'une langue à une autre, grâce aux technologies et aux normes les plus appropriées. Le programme devra ainsi, entre autres, faciliter l'accès des PME à la société de l'information à un coût raisonnable. Plus généralement, il servira à promouvoir la diversité lin-

guistique et les "industries de la langue" dans l'Union européenne, alors que de nombreux services d'information électronique n'existent qu'en anglais.

### Une "loi" pour les travailleurs détachés

Dans trois ans au plus tard, les salariés détachés par leur entreprise pour travailler dans un autre pays de l'Union dans le cadre d'un contrat de prestation de services devront se voir appliquer les conditions de travail et de rémunération du pays d'accueil. Voilà le principe essentiel d'une directive adoptée définitivement par le Conseil de l'Union le 24 septembre. Pour s'appliquer aux travailleurs détachés, les dispositions du pays d'accueil devront figurer dans des textes réglementaires, sauf dans le secteur de la construction où les conventions collectives et sentences arbitrales de portée générale s'y ajouteront. Il s'agit du secteur où les détachements plus courts, chacun des Quinze décidera. Quant aux conditions de travail, elles seront en principe concer-

nées par la directive quelle que soit la durée du détachement. Elles vont de la durée minimale des congés annuels payés à l'égalité de traitement entre hommes et femmes en passant par la sécurité, la santé et l'hygiène. Elles comprennent également les périodes maximales de travail, les périodes minimales de repos et les mesures de protection en faveur des femmes enceintes ou venant d'accoucher, les enfants et les jeunes.

### En bref

**L'extradition entre Etats membres de l'Union européenne** de personnes soupçonnées de crimes ou délits graves va devenir plus facile grâce à une convention signée par les Quinze le 27 septembre. Cette convention exclut le motif d'infraction politique pour refuser une extradition; elle permettra également l'extradition par les Quinze de leurs propres nationaux. La convention entrera en vigueur lorsque les Quinze l'auront fait approuver par leurs Parlements respectifs.

ooo



© Ludo Vandecruys / Fotoclub SAB

ooo Selon le traité C.E., un Etat membre de l'Union européenne n'a pas le droit d'exiger une **caution pour frais de justice** d'une personne morale établie dans un autre Etat membre lorsque cette exigence n'existe pas pour les sociétés ou associations établies dans le pays. Telles sont les conclusions de la Cour de justice européenne dans un arrêt rendu le 26 septembre, où elle donne raison sur ce point à une société britannique poursuivant une entreprise suédoise devant un tribunal suédois.

Un avocat bénéficiant d'une **exonération de la TVA** dans le pays de l'Union où il est établi n'a pas droit au remboursement de la TVA sur des services fournis dans un autre pays membre où il n'est pas établi et où il n'existe pas d'exonération pour les avocats. Ainsi en a jugé la Cour européenne dans un arrêt rendu le 26 septembre, dans une affaire opposant au fisc néerlandais un avocat établi en Belgique qui avait pris une voiture en location-vente aux Pays-Bas pour l'utiliser en Belgique.

## Initiatives

### Obstacles à la formation sans frontières

Pourquoi certains Européens ne peuvent-ils pas se former dans un autre pays de l'Union? Pour répondre à cette question et suggérer des solutions, la Commission européenne a publié le 2 octobre un Livre vert. Elle y analyse les cas des Européens qui restent en-dehors de la libre circulation garantie par les textes européens: chômeurs qui perdent leurs droits s'ils suivent une formation de plus de trois mois dans un autre pays membre ou jeunes diplômés sans droit de séjour s'ils effectuent un stage de plus de trois mois dans un autre pays de l'Union. On peut encore citer le cas des étudiants boursiers liés par le caractère territorial de leur bourse. De même la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études reste hypothétique

en-dehors de programmes européens comme ERASMUS.

### En bref

Le 14 octobre, le Conseil de l'Union s'est prononcé pour la création dans chaque Etat membre d'une unité qui centraliserait les données relatives au **trafic d'oeuvres d'art**. On faciliterait ainsi l'échange d'informations entre les Quinze. Suivrait la mise en place d'un système informatique destiné à identifier les oeuvres d'art volées.

Eurostat, l'office statistique européen, souhaite **diminuer la charge statistique qui pèse sur les entreprises**. Le 20 septembre, il a annoncé la tenue d'un séminaire à Luxembourg les 15 et 16 janvier prochain. Ouverte aux représentants des entreprises, la réunion étudiera le recours éventuel aux sources statistiques administratives. Les personnes intéressées peuvent contacter Mme Eisen - DG IX - BOCC - JMO B2/91 - L-2920 Luxembourg - Tél.: 00.352/4301.33164 ou 32776 - Fax: 00.352/4301.34851.

En 1995, 44% des fonds communautaires du 4<sup>e</sup> **programme-cadre de recherche** sont allés à des entreprises, qui ont représenté 40% des participants. En 1994, ces chiffres se limitaient à 38% et 26% respectivement. L'an dernier, 20% des entreprises participantes étaient des PME, contre 17% en 1994. Voilà ce qui ressort du premier bilan du programme-cadre, publié par la Commission européenne le 26 septembre.

La Commission européenne a proposé, le 26 septembre, d'étendre l'accès aux prestations pour les traitements médicaux sur place en faveur des **étudiants** installés dans un autre Etat membre que le leur. Actuellement, seuls les cas d'urgence sont pris en considération. Par la même proposition, la Commission cherche à promouvoir l'emploi de la télématique dans les échanges d'in-

formations entre organismes nationaux de sécurité sociale.

### Les décideurs pour l'Europe

Dans l'Union européenne, les hauts responsables de la politique, de l'administration, des entreprises, des syndicats, des médias, de l'enseignement, de la culture et de la religion ont des opinions plus européennes que la moyenne des citoyens. Voilà ce que montre un sondage Eurobaromètre réalisé entre février et mai 1996 auprès de 3.778 "décideurs" et dont les résultats ont été publiés fin septembre. A 94% contre 48% dans le grand public, les décideurs considèrent comme une bonne chose l'appartenance de leur pays à l'Union européenne. De même, 90% des décideurs - contre 45% du grand public - estiment que leur pays a tiré profit de cette appartenance. Quant à la monnaie unique, 85% des décideurs s'y montrent favorables, pour seulement 53% du grand public; 13% des décideurs s'y opposent, face à 33% pour l'ensemble des citoyens. Le Luxembourg, la Belgique et l'Espagne comptent la plus forte proportion de décideurs partisans de la monnaie unique, tandis que le Royaume-Uni et la Suède ont le record des opposants (33% et 30% respectivement). Les "pour" invoquent des raisons économiques - stabilité et compétitivité (41%), politiques - l'unification européenne (35%), commerciales - disparition du change (23%) ou purement monétaires - taux d'intérêt plus bas (18%).

### PME

#### Nouveaux défis pour les Euro Info Centres

Le réseau des Euro Info Centres (EIC), chargé d'informer les PME sur l'Union européenne dans leur région, a tenu sa septième conféren-



© Fotoclub SAB

ce annuelle à Bruxelles les 20 et 21 septembre 1996, avec deux grands thèmes à l'ordre du jour: d'une part l'instauration de la monnaie unique, l'euro, et d'autre part l'avenir des EIC dans les troisième programme pluriannuel européen pour les PME.

Les Euro Info Centres vont être associés aux campagnes d'information prévues par la Commission européenne pour l'instauration de l'euro. Lors de la conférence, plusieurs groupes de travail ont évoqué les effets de l'arrivée de la monnaie unique sur les activités des PME, l'aide à fournir à ces entreprises lors du passage à l'euro et les campagnes d'information elles-mêmes. Pour répondre aux besoins des PME dans ce domaine, les EIC ont déjà organisé des séminaires, des conférences et des sessions de formation; ils ont également réalisé divers outils d'information. En outre, ils participeront à la campagne de communication

lancée par la Direction générale "PME" de la Commission européenne (DG XXIII) afin de sensibiliser les chefs d'entreprise aux implications concrètes de la monnaie unique.

Quant au futur programme pluriannuel pour les PME, il fera des Euro Info Centres les premiers points d'accès aux actions et programmes de l'Union européenne en faveur de ces entreprises. Les groupes de travail de la conférence ont étudié un éventuel renforcement des relations avec les autres services de la Commission européenne et avec les fournisseurs locaux de services aux PME comme les chambres de commerce et les organisations professionnelles. Conclusion: il faut améliorer encore la qualité du réseau EIC et travailler davantage avec les autres réseaux et organismes, tout en continuant à mettre en évidence et à diffuser les "bonnes pratiques" mises au point par les Euro Info Centres.

### Information européenne pour PME à l'aéroport de Bruxelles

Dans le hall des arrivées de l'aéroport de Bruxelles-National, l'"Airport Forum - Business & Welcome Services" offre aux responsables d'entreprises un espace "affaires": téléphones, télécopieurs, photocopieuses, bureau d'accueil, secrétariat, hôtesse, chauffeurs et coin bureau individuel. Dans ce cadre, la Direction générale "PME" de la Commission européenne (DG XXIII) dispose d'un stand d'information qui fournit rapidement des renseignements sur les actions et programmes de la politique européenne en faveur des entreprises: Euro Info Centres, EUROPARTENARIAT, INTERPRISE, BC-NET, BRE, actions concertées avec les Etats membres de l'Union, initiatives en faveur de la sous-traitance, de l'artisanat, du secteur coopératif, du commerce et du tourisme. L'"Airport Forum" est ouvert sept jours sur sept de 6h à 21h. □



Chaque mois,  
des citoyens résidant  
en Belgique racontent  
à Eurinfo l'Europe  
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch  
Photos : Marina Cox



**Vieusart, dans le Brabant wallon, c'est une église et quatre maisons, trois fermes, un curé: Jean-François. On lui parle d'Europe, il cherche très loin les mots pour répondre, puis il trouve les paroles indispensables. On peut avoir des sympathies pour le ciel sans quitter la terre.**

*"L'Europe, pour moi, c'est une utopie, c'est-à-dire une fantastique espérance. C'est un projet pour aujourd'hui à la mesure des grandes découvertes de jadis, de Colomb, Magellan, mais avec la douceur en plus. J'attends beaucoup de l'Union, pas pour la force qu'elle donnera mais parce qu'elle invite à se rapprocher de ce qui est différent, dans un dialogue. Dans la négociation, il y a du négocié, de l'économie, du commerce. Et ça suffit comme ça. Dans une négociation, un rapport de forces, il y a toujours un gagnant et un perdant. Mais dans le dialogue, il y a deux gagnants.*

*Partout une langue prévaut: l'anglais. C'est la langue du pouvoir, partout, même au Népal et dans toute l'Asie. Mais en Europe on pourrait dire qu'on respecte toutes les langues sans en privilégier une au détriment d'une autre. Si on défavorise par exemple le néerlandais, je suis sûr qu'on perdrait tout un vocabulaire maritime ou agricole, tout un patrimoine. On a une richesse énorme avec toutes ces langues, alors pourquoi s'en priver? Il faut pouvoir entrer dans la langue de l'autre. Traversant un pays dont la langue n'est pas la mienne, cette langue aussi me transforme. Pour moi c'est une vraie espérance. Si on ne parle que d'économie, c'est fichu.*

*Le moteur de toute cette affaire, c'est la confiance. Sur tous les plans: écologique, militaire, économique, culturel, il y a des terrains qui nous invitent à penser que ces types qu'on craignait ne sont finalement pas si redoutables. Mais cette confiance arrivera-t-elle? L'injustice est réelle. Il y a tant de riches, on va finir par se retourner contre leur fortune. Oui, je pense qu'on va vers une révolution. J'espère seulement que cela se fera sans qu'on doive couper des têtes." □*

**SAVIEZ-VOUS QUE...** pour les 3.778 "décideurs" européens interrogés par Eurobaromètre lors d'un sondage spécial (voir p. 13), les principales menaces qui pèsent sur les intérêts essentiels de l'Europe sont une éventuelle progression de l'intégrisme religieux et l'apparition possible de nouvelles puissances nucléaires. En revanche, la puissance économique des États-Unis et du Japon et la puissance militaire de la Russie inquiètent assez peu les responsables. □



*“ L’Europe est une chose importante parce qu’elle est issue d’une évolution naturelle qu’il ne faut pas entraver. Mais c’est un mécanisme très lourd. Est-ce qu’on suit la bonne voie? Je ne sais pas. Il est intéressant qu’on n’ait plus de frontières, qu’on puisse habiter et voyager où on veut. En plus ça provoquera un brassage de sociétés, une grande coopération économique, une évolution culturelle différente de la culture américaine, avec chaque pays qui conserverait son caractère. Mais le projet européen coûte très cher et le problème c’est le fractionnement entre tous les pays qui se construisent leur propre administration. Est-ce qu’il y a une unité, vraiment? En fait personne n’a de vue claire sur ce qui se passe. Je pense que chacun travaille essentiellement pour se trouver un job dans ce mécanisme-là. En abstraction, c’est une bonne chose, mais en pratique c’est différent. Je trouve que l’administration ressemble plutôt à un chaos. Est-ce que c’est nécessaire, toute cette bureaucratie? Est-ce que l’argent du contribuable est bien utilisé? ”*

*Les bâtiments sont la matérialisation, la personnification de l’État. Quand je suis allée au Parlement européen, j’ai mis une demi-heure avant de trouver le lieu que je cherchais. Pour moi ça veut tout dire, et j’avoue que j’ai peur de la monstruosité d’une telle institution. Pourtant je suis optimiste, totalement optimiste. J’ai envie d’être optimiste, autrement ce n’est pas la peine.” □*

**SAVIEZ-VOUS QUE...** l’argent du contribuable européen n’est pas englouti dans un appareil administratif: il sert à financer les objectifs de l’intégration européenne, et la plupart des recettes sont redistribuées dans l’ensemble de l’Union européenne. La part des dépenses administratives n’est que de 4,8%. □

**Sur la place de Malines, Chantal traverse le ciel froid du matin en direction d’une administration communale. L’Europe ici coule des jours infiniment calmes.**

# Services publics: un avenir en pointillés

**Passage à l'Union monétaire, réforme des institutions européennes sont les grandes préoccupations de l'heure. Tout autant que la préservation du modèle social européen au sein duquel les services publics doivent trouver leur véritable place. La question est à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale, qui devra décider comment intégrer les services dans le Traité de l'Union.**

**E**urope, concurrence et service public ne semblent pas faire bon ménage. Après le transport aérien, les télécommunications, l'électricité, ce seront bientôt la poste et les chemins de fer qui s'ouvriront à la concurrence européenne. Une libéralisation qui provoque la résistance voire l'ire des syndicats particulièrement en France et en Belgique. La France qui a érigé ses services publics en véritable principe républicain, n'a plus le "monopole" du débat. Un récent colloque tenu au Parlement européen a tenté de clarifier les différentes positions en présence.

Co-organisateur de ce colloque, le Belge Claude Desama est aussi l'auteur d'un rapport du parti des socialistes européens sur l'avenir des services publics en Europe. La notion et la conception du service public varie considérablement d'un Etat membre de l'Union européenne à l'autre. La conception française - où monopoles d'Etat et régimes de concessions sont la règle - est aux antipodes de celle ultra-libérale prévalant au Royaume-Uni engagé dans un vaste processus de privatisation de ses monopoles publics. Le modèle français a largement inspiré notre pays. La Commission européenne s'est penchée sur la question et accepte désormais de défendre l'inscription au Traité révisé de la notion de "service d'intérêt général".

## Des missions d'intérêt général

Pour Claude Desama, il ne s'agit pas de prendre position pour ou contre la libéralisation des secteurs publics, mais de déterminer un socle commun de missions d'intérêt général obéissant à des règles communes et de définir les secteurs de l'économie concurrentielle où ces missions s'appliqueraient. Ces principes fondamentaux, tels que la citoyenneté, la continuité, l'égalité d'accès, l'universalité, la subsidiarité, devraient per-

mettre de fonder une conception européenne des services d'intérêt général, terme désormais adopté au niveau communautaire.

Le député européen, comme les partisans des services publics "à la française", rejette l'approche minimaliste de la Commission autour de la notion de service universel, dans la mesure où elle réduit l'intérêt général à un double critère de tarif et de qualité standard; il s'agirait d'un service public minimum, par exemple la seule téléphonie vocale pour les télécommunications. Ce champ d'intérêt général n'est pas suffisamment pris en compte, selon le rapporteur, ce qui présente le risque de voir démanteler certains secteurs de service public au nom des règles de concurrence. L'intérêt du citoyen-consommateur - et non plus le simple usager - doit avant tout guider le développement de ces services, comme doit être préservé le modèle social européen qui les inspire.

Un exemple récent est celui du service postal où les députés européens ont présenté une série d'amendements à un projet de directive européenne pour éviter que la fonction sociale assurée par ce service ne "passe à la moulinette de la libéralisation" (voir l'article paru dans EURinfo de septembre 1995).

## Concilier services publics et intégration européenne

Au-delà du choix des mots, se pose la question fondamentale de la compatibilité entre le Traité de Rome et les services publics. Car si la notion de service public existe dans le Traité, ceux-ci sont toujours considérés comme une exception aux règles de concurrence. Qui plus est, d'aucuns estiment que l'article 90 laisse trop de liberté à la Commission dans la gestion du service public. Bruxelles s'en défend, arguant d'une approche pragmatique et différenciée selon les secteurs. Pour Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence, il ne peut y avoir amalgame entre "services publics" et monopoles, le maintien de ces derniers, souvent dépassés ou contreproductifs, ne se justifiant que rarement. Pour l'usager, les bilans des expériences nationales de privatisation sont certes mitigés.



© Photo News

### Une plus grande clarté juridique

Faut-il modifier ou non le Traité? La question reste posée, même si un certain consensus semble se dessiner autour de l'idée d'une révision de certains articles du Traité, afin de permettre une interprétation juridique plus favorable pour les services d'intérêt général. La Commission a déjà proposé, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale, d'ajouter le concept d'une "contribution à la promotion des services d'intérêt général" à la liste des objectifs de l'Union européenne, et celui de l'accès des citoyens à de tels services. Pas question, cependant, de modifier l'article 90 relatif aux règles de concurrence.

Le gouvernement belge, soucieux d'une véritable reconnaissance des services publics, a proposé, pour sa part, d'articuler "service universel" tant que "droit" de "toute personne physique ou morale".

Le Parlement européen, soutenu par plusieurs interlocuteurs sociaux européens, réclame une Charte des services publics, véritable document de référence définissant les secteurs où les ser-

vices d'intérêt général devraient jouer un rôle important et rappelant les principes fondamentaux pour ces services. Un sondage effectué au début de cette année démontre la place prédominante accordée par les citoyens européens à la qualité et la continuité du service, ainsi qu'au respect de l'environnement, par rapport aux critères plus "nouveaux" d'efficacité économique et de transparence des prix.

Une proposition formulée par certains partenaires sociaux est la création auprès du Parlement européen d'une instance d'évaluation - pluraliste, associant en particulier les consommateurs - de l'efficacité des services publics. Une autre question controversée est le degré et la forme de régulation, au niveau national européen.

Enfin, la création de services publics européens est-elle envisageable?

Chacun reconnaît qu'il s'agit là d'un processus qui prendra de nombreuses années et sera difficile, comme le démontre la réticence des Quinze à mettre en oeuvre des réseaux transeuropéens de transports. □

B.B.

Pour tout contact  
ou information  
complémentaire,  
n'hésitez pas  
à appeler  
le Parlement  
européen/Bureau  
pour la Belgique  
Rue Belliard, 97-113  
1047 BRUXELLES  
Tél. 02/284 20 05  
Fax 02/230 75 55

Pages rédigées par le Bureau pour la Belgique du Parlement Européen

# Internet n'est pas à l'abri des lois

**Les pédophiles s'en servent, mais le réseau peut véhiculer n'importe quel autre contenu illégal et même criminel. La Commission européenne propose d'y mettre un frein.**

**L**es récentes tragédies des crimes contre des mineurs d'âge ont attiré l'attention sur un phénomène déjà bien connu, à savoir l'utilisation d'Internet par des réseaux de pédophiles et de pornographes, mais aussi par des particuliers en quête de contacts. Le problème ne concerne pas que les pédophiles: comme toute autre technologie de communication et d'information, Internet peut véhiculer d'autres contenus illégaux ou être utilisé pour toutes sortes d'activités criminelles. Mais il va de soi qu'Internet ne peut pas se développer en dehors ou au-dessus des lois.

Ainsi la Commission européenne, après la résolution adoptée le 27 septembre par le Conseil des ministres des télécommunications visant à interdire la diffusion du contenu illégal sur Internet, vient d'approuver une communication où elle propose une série de mesures et l'ouverture d'un vaste débat en la matière. La Commission a également approuvé un Livre vert sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans le contexte des nouveaux services électroniques. Les deux documents préconisent une coopération plus étroite entre les Etats membres et, à l'échelon international, l'utilisation de logiciels de filtrage et de systèmes de codification, et un encouragement à l'autocensure des fournisseurs d'accès.

"Il ne s'agit pas de mesures de censure", a déclaré Martin Bangemann, commissaire européen responsable de l'industrie. "Tout d'abord ce qui

est considéré comme criminel et illégal off line l'est aussi on line", a précisé M. Bangemann. Certains Etats ont d'ailleurs déjà mis en place des législations nationales et des mesures de filtrage sur les réseaux de ce type. "Il faudrait donc, a poursuivi le commissaire, commencer en premier lieu par harmoniser les législations nationales en la matière et ouvrir un vaste débat sur le contrôle des contenus et l'identification et la poursuite des responsables des messages."

Mais il ne faut pas oublier la dimension planétaire d'Internet, qui amène la Commission à préconiser la création d'un cadre international de réflexion et d'échanges d'expériences sur le problème. L'Allemagne, particulièrement sensible à ce sujet, a déjà proposé pour l'an prochain une conférence internationale à laquelle seront invitées les autorités nationales ainsi que les industriels, qui devraient édicter un code de conduite pour empêcher l'utilisation anonyme du réseau à des fins illégales.

La Commission européenne va, par ailleurs, encourager la création d'opérateurs Internet comme il en existe déjà en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, qui travaillent à la mise en oeuvre de garde-fous contre la diffusion de matériel illégal. Ce qui reste à définir c'est la responsabilité particulière de l'opérateur qui fournirait des programmes illégaux. "Qui est le véritable responsable qu'il faut poursuivre, a dit encore M. Bangemann: l'auteur du programme ou le diffuseur, qui a conscience du caractère illégal de ce programme même si son auteur n'est pas identifié?" En Suisse, un sondage a montré que la moitié des mots-clé utilisés dans les recherches sont liés au sexe, à l'érotisme ou à la pornographie. Et aux Etats-Unis, le pourcentage frôlerait 90%! □



## EURODROIT

### à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

**EURODROIT**  
rue Archimède 73  
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

Après la "marche blanche" du 20 octobre, une salutaire prise de conscience.



© Photo News

# au jour le jour

12 octobre 1996

**Finlande:** le markka fait son entrée dans le Système monétaire européen. Le pays s'apprête ainsi à participer dès le 1er janvier 1999 à l'aventure de l'euro, la monnaie unique européenne. Le 20, l'opposition centriste et les "eurosceptiques" remportent les premières élections européennes.

13 octobre 1996

**Autriche:** aux premières élections européennes, le parti socialiste du chancelier Vranitzky et le parti conservateur remportent chacun 7 sièges au Parlement de Strasbourg, mais sont talonnés par le parti libéral (nationaliste et antieuropéen) de Jörg Haider, qui triomphe avec 6 mandats.

19 octobre 1996

**Jumelages:** David Williamson, secrétaire général de la Commission européenne, remet le prix "Étoiles d'Or du jumelage 1996" aux représentants de 34 communes lauréates dont, pour la Belgique, la ville d'Eeklo. Ces communes sont récompensées pour leur engagement exemplaire en faveur de la construction européenne et du rapprochement des citoyens.

22 octobre 1996

**Fiscalité:** dans un rapport, la Commission européenne suggère à nouveau de réduire les prélèvements sur le travail afin de favoriser l'emploi et d'alourdir, en contrepartie, les taxes sur les produits polluants et sur les revenus de l'épargne. Cette taxation

accrue de l'épargne devrait s'accompagner d'une harmonisation de la fiscalité en Europe, à laquelle s'oppose toujours le Luxembourg.

28 octobre 1996

**Littérature:** le prix Jean Monnet de littérature européenne 1996 est décerné à l'écrivain belge Pierre Mertens pour son roman "Une paix royale", qualifié de "cri d'amour adressé à la Belgique, profondément européen".

**Proche-Orient:** l'ambassadeur d'Espagne en Israël, Miguel Angel Moratinos, est désigné comme envoyé spécial de l'Union européenne au Moyen-Orient.

**Birmanie:** tout en confirmant les précédentes sanctions à l'égard

du régime birman, coupable de violations des droits de l'homme, les Quinze décident de suspendre les relations bilatérales à haut niveau et de refuser les visas aux proches du pouvoir.

**Zaïre:** les Quinze plaident pour une mise en commun des efforts de l'Union européenne, de l'Organisation de l'unité africaine, des Nations unies et des États-Unis pour mettre fin à la guerre entre l'armée zaïroise et les rebelles tutsis. Ils s'engagent également à apporter un soutien matériel et financier pour les prochaines élections zaïroises.

**Cuba:** les Quinze adoptent des mesures de rétorsion contre la loi américaine Helms-Burton qui vise à empêcher les entreprises européennes d'investir à Cuba.

## publications

### gratuites

Les publications marquées d'une \* sont disponibles au Bureau en Belgique de la Commission européenne (adresse p. 20):

- \* "La protection de l'environnement: une responsabilité partagée", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement, 10 p. (dépliant). N catalogue CC-97-96-063-FR-C.
- \* "L'Europe, mon foyer", 32 p. Edité par le Bureau en Belgique, ce cahier destiné aux écoliers présente sous une forme amusante les enjeux de la construction européenne.
- "Une politique européenne pour la Méditerranée", dans les Cahiers de l'UPE, Parlement européen, groupe Union pour l'Europe, N 2, 38 p. Rens.: 02/284.21.48.
- "Allergies liées au travail" dans Euro Revue, publiée par la Fondation européenne pour l'Amélioration des Conditions de vie et de travail, 20 p. Tél.: 00353/1/202.3100. Fax: 00353/1/282.6456.
- "Rail Europe", lettre d'information mensuelle de la Communauté des chemins de fer européens, 4 p. Rens.: CCFE, rue des Colonies 2, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/525.30.50. Fax: 02/512.52.31.
- "La lettre d'Ergo 2", revue trimestrielle d'un programme d'action, de recherche et de communication de la Commission européenne (DG V) sur le chômage de longue durée, N°8, automne-hiver 1996, 12 p. Rens.: tél: 0033/1/40.25.39.00. Fax 0033/1/40.25.39.01.

- "DrugNet Europe", nouvelle lettre d'information bimestrielle (en français) de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies, 14 p. Rens.: Isabelle Houman, OEDT, Rua da Cruz de Santa Apolonia 23-25, P-1100 Lisbonne. Fax: 00351/1/813.17.11.
- "La lettre de Femmes d'Europe", 4 p., revue mensuelle éditée par la Commission européenne (DG X). Tél.: 02/299.91.24. Fax: 02/299.38.91.

### En vente

Les publications suivantes sont en vente:

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles.
- "La situation démographique dans l'Union européenne - 1995", Commission européenne, coll. L'Europe sociale, 51 p., 7 ECU (hors TVA). N catalogue CE-93-95-209-FR-C.
- "Cahiers d'Europe", N°1, éd. du Félin et Luc Pire, 229 p. Cette nouvelle publication, qui paraîtra deux fois l'an, consacre sa première livraison à la "Présence des religions", avec, notamment, un article de Eugen Drewermann sur "L'Europe chrétienne et l'illusion de Maastricht".



### Langues

L'article d'Olivier Rogeau sur l'emploi des langues au sein de l'Union européenne (Eurinfo n° 209) est tendancieux. C'est pour des raisons politiques de rapports de force, aujourd'hui dépassés, que l'anglais et le français ont été adoptés par l'OTAN et le Conseil de l'Europe. Ces deux organisations ne sont assurément pas des organisations *supranationales* (la Russie en est membre !). Si, par contre, nous avons *volontairement* abandonné une partie de notre souveraineté à une Union européenne supranationale, c'est à la condition notamment de conserver notre langue à ce niveau. En effet, si nous ne pouvions plus utiliser notre langue maternelle (et les petites langues) à l'échelon de l'Union (dans la législation, au Parlement, au Journal officiel, à la Cour de justice), nous connaîtrions un sérieux retour en arrière et une situation totalement antidémocratique. Or, c'est là toute la spécificité de l'Union européenne dans le monde. Du reste, d'un point de

vue intellectuel, l'argument du coût est malhonnête, voire ridicule (que représentent 2.500 traducteurs par rapport au coût de 18 millions de chômeurs?). Un fonctionnement démocratique exige du temps, de l'argent et de l'attention.

Pol. T. Descamps  
8510 Rollegem

Le problème linguistique devient en effet de plus en plus aigu dans l'Union européenne, mais très peu de personnes ont le courage d'en parler; le soulever, c'est ouvrir la boîte de Pandore! Comme le fait remarquer très judicieusement votre collaborateur, l'anglais, même simplifié, n'est pas aussi neutre que l'espéranto. Il est même fortement hégémonique (...) Ce n'est donc pas sans raison que de plus en plus d'europarlementaires (84 à ce jour) commentent à envisager une certaine utilisation de l'espéranto dans un contexte européen. Hélas! Des principes fondamentaux de l'espéranto se heurtent encore à bien des préjugés, principes qui ont été récemment rappelés dans "Le Manifeste de Prague": démocratie, éducation transnationale, efficacité pédagogique, plurilinguisme, droits linguistiques, diversité linguistique, émancipation humaine.

Germain Pirlot  
8300 Ostende

# L'Euro et vous

Le 6 novembre dernier, le Bureau en Belgique de la Commission européenne et les Jeunes Européens Fédéralistes (section de Bruxelles) organisaient un débat autour du thème "l'euro et les consommateurs", dans la perspective de l'entrée en vigueur de la monnaie unique en 1999.

Les orateurs étaient Mme M. Manfredi, membre du cabinet de Mme E. Bonino, commissaire responsable de la politique des consommateurs, M. F. Soudain, représentant de l'association Yes for Europe, association européenne des jeunes entrepreneurs, et Mme



© Thierry DAUWE

M. Goyens, chef de projet "affaires européennes" au Centre de droit de la consommation de l'Université catholique de Louvain (UCL). Le thème, visiblement, intéresse: la salle était comble, avec plus de 120 participants!



© Thierry DAUWE

## Ils ont dit ou écrit ...

*J'attends le premier pays qui fait une expérience populiste et à l'écart de l'Europe: cela voudra dire beaucoup de déficit, une dette infinançable et une aggravation radicale des problèmes sociaux. Le populisme est fondamentalement anti-social. Ce qui est social, c'est Maastricht.*

**Michel Albert**, auteur de "Capitalisme contre capitalisme", dans "La Libre Belgique" du 18 octobre 1996.

*C'est, là, ma grande crainte en cette fin de siècle: voir cet esprit de famille insensiblement s'étioiler, voir les revendications particulières prendre progressivement le pas sur l'intérêt commun, voir nos peuples manquer de mémoire au point d'oublier les raisons impératives pour lesquelles les pays européens ont décidé d'unir leurs forces.*

**Jacques Delors**, ancien président de la Commission européenne, dans "Internationale Politik"

*Il est très frappant de constater comment un certain nombre de questions sont associées les unes aux autres, comme s'il y avait une cascade de menaces à redouter: l'ouverture des frontières, le terrorisme, la drogue, la criminalité transfrontalière, la mafia, l'immigration illégale, le travail clandestin. On accole des bribes de réalité pour en faire un tableau effroyable. Mais ce qui est vrai ici ou là, à l'échelle locale, ne peut être généralisé.*

**Lode Van Outrive**, professeur à la KUL, dans "2002: Odyssée de l'Europe" (éd. Luc Pire)



"L'Europe doit devenir une entité agissante, consciente de ses particularités et s'organisant en vue de ses besoins et de ses possibilités propres, dans un monde qui cesse lui-même d'être une masse informe et confuse, ne se réveillant qu'au gré des conflits sporadiques."

Robert Schuman  
"Pour l'Europe"

**EURINFO** est édité  
par le Bureau en Belgique  
de la Commission  
européenne  
73 rue Archimède  
1000 Bruxelles  
Tél. (02) 295 38 44  
Fax (02) 295 01 66

Secrétaire de rédaction:  
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA  
Bruxelles-Luxembourg 1996  
CC-AH-96-011-FR-C

Lay-out et mise en page :  
UPO - Bruxelles

Impression :  
La Charte - Bruges